



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/05/2017

Reçu en préfecture le 29/05/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170524-2017DEL43-DE

Date de la convocation  
18.05.2017

L'an deux mille dix sept et le vingt quatre mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BALOUP, BABAUX, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI

N° 17/43

**Absents** : Mme RAYNAL procuration à Mr LE ROCH  
Mr SOULA procuration à Mr MARTY  
Mr FABRE procuration à Mr GUIRAUD  
Mme GARCIA procuration à Mme BALOUP  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU  
Mme PESA procuration à Mme VILLENEUVE  
Mmes ANGLES procuration à Mme TAFELSKI  
Mr KOWALCZYK procuration à Mme THUEL  
Mrs LEFERT, BARDY.

**Secrétaire** : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur le Roch*

**TARIFS POUR LE  
NETTOYAGE DES  
SALLES LOUEES**

L'article 7 du règlement de location des salles stipule que le nettoyage des salles louées est à la charge de l'utilisateur qui doit rendre le bien dans l'état où il lui a été remis.

La municipalité, si elle constate des manquements à cette règle, se réserve le droit d'effectuer une retenue justifiée sur la caution.

Afin d'appliquer cet article il est important de déterminer le montant des forfaits de nettoyages demandés en cas de manquements des utilisateurs desdites salles.

*Adopté à l'unanimité*

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer, pour l'année 2017, un tarif pour le nettoyage des salles mises en location ainsi qu'il suit :

|   |       |          |
|---|-------|----------|
| Salle du cinélux                                | 113 € | (Rappel) |
| Gymnase   | 148 € | (Rappel) |
| Maison des associations                         | 50 €  |          |
| Salle du Capial                                 | 50 €  |          |
| Salles des Avalats<br>(A. Magne ou L. Cazenave) | 50 €  |          |
| Salle polyvalente de l'albaret                  | 150 € |          |
| Salle Louise Michel                             | 50 €  |          |

Ce tarif ne sera appliqué que si nécessaire.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 26 mai 2017  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

